

4. Information des employés

Les employés sont généralement informés au fur et à mesure que de nouvelles lignes directrices sont élaborées, soit par le biais de circulaires administratives ou d'avis administratifs. C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'au cours des derniers mois, les nouvelles pratiques administratives relatives à la prime au bilinguisme de même que les cours offerts en formation linguistique ont fait l'objet de documents d'information largement diffusés. On peut en conclure que les mécanismes d'information suffisent à la tâche (voir Buts 10.1 à 10.7, pp. 30,31).

5. Services personnels et centraux

Une vérification a permis d'établir que le français est la langue de communication utilisée pour offrir ces services aux bureaux régionaux situés au Québec. A l'administration centrale, des ressources bilingues en quantité suffisante assurent ces services dans les deux langues officielles. L'analyse des profils de la compétence linguistique des postes offrant ces services révèle que 5% sont au niveau C, 61% au niveau B et 34% au niveau A. Le Ministère est conscient de la nécessité de hausser les exigences sur ce plan (voir plan révisé, p. 45).

6. Surveillance

Une vérification a permis d'établir l'existence de mesures administratives permettant d'exercer la surveillance dans les deux langues officielles lorsque le surveillant est un titulaire unilingue d'un poste bilingue (voir But 7.1, p. 26).

7. Conclusion

Des diverses activités menées depuis un an, il ressort que le français jouit d'une utilisation assez importante au Ministère et que le taux de satisfaction des employés est fort appréciable. Les efforts consacrés depuis plusieurs années à la mise en place de mécanismes favorisant l'utilisation du français ont certes porté fruit. Cependant, il existe encore des lacunes. La communication en français avec les surveillants en est un exemple, et ce, malgré les mesures prises pour compenser l'unilinguisme de certains surveillants dans des postes bilingues. Au cours des mois à venir, le Ministère accordera la priorité à des interventions ponctuelles auprès des gestionnaires les incitant à examiner les obstacles à l'utilisation du français dans leur unité de travail et à trouver, avec leur personnel, les solutions appropriées.